Commune de Berlaimont

Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

AVIS DE PUBLICITÉ

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BERLAIMONT

Le Maire informe :
Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BERLAIMONT.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles :
Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommés par le Maire parmi les personnes *« participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».*

Parmi ces personnes, doivent figurer **obligatoirement et au minimum** :

-Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;**

-Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de **l'union départementale des associations familiales ;**

-Un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées** du département ;

-Un représentant des associations de **personnes handicapées** du département.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au maire par l'Union Départementale des associations familiales.

Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées doivent proposer au maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifié, au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le renouvellement du Conseil d'administration devra intervenir dans les deux mois qui suivent celui du Conseil Municipal, le maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions **au plus tard le 30 avril 2026**, soit par mail à l'adresse ccas.berlaimont@orange.fr, sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : CCAS DE BERLAIMONT, Mairie 15 place du général de Gaulle 59145 BERLAIMONT ou être remises à l'accueil de la mairie de Berlaimont à cette même adresse contre accusé de réception.

Fait le 17 avril 2026
Le Maire,

VILLE DE BERLAIMONT NORD

David LOURME